Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260320-DELIB2026024TER-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 20 MARS 2026 (*ouverte à 18H00)*

DATE DE CONVOCATION : 16 MARS 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Céline CHEVALLIER, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Thibaud MORIN, Léa MESSINET, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Michaël PIOLAIN, Josette LEUTELLIER, Philippe NICOLAS

PROCURATIONS (5) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Léa MESSINET
Matthieu POHIER donne pouvoir à Philippe IMIELSKI
Charlène CHOLET donne pouvoir à Matthieu POLLET
Melissa NAOUR donne pouvoir à Céline CHEVALLIER
Michel BERNARD donne pouvoir à Thomas BOULAY

EXCUSES (1) :
Mickael QUIMBERT

NOMBRE DE VOTANTS : 26

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège LOLLIVIER

2026.024 - 7.1
ELECTION DES ADJOINTS

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté **qu'UNE liste** de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée(s) et annexée(s) au présent procès-verbal. La liste est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste, le Maire proposant à ce dernier quelques minutes pour présenter au conseil les candidats.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260320-DELIB2026024TER-DE

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants 26
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 26
f. Majorité absolue [4] 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
IMIELSKI Philippe	26	VINGT SIX

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Philippe IMIELSKI. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Pour extrait conforme, le 24 Mars 2026

Le secrétaire de séance,
Nadège LOLLIVIER

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-[illegible] (35) Ille-et-Vilaine